



Assemblée générale

Distr. limitée
5 décembre 2003
Français
Original: anglais

**Cinquante-huitième session
Cinquième Commission**

Point 119 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président
à l'issue de consultations officielles**

**Étude des opérations et procédures administratives
de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi,
sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999 et 56/253 du 24 décembre 2001,

Ayant examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'Étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques¹,

Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'Étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques¹.

¹ A/58/211.

